LES NOUVEAUX ACTES AIDES-SOIGNANTS "AJUSTEMENT DES CONNAISSANCES EN LIEN AVEC LE NOUVEAU RÉFÉRENTIEL 2021

Préambule

Le Décret n° 2021-980 du 23 juillet 2021 relatif **à la réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers et d'autres professionnels de santé** introduit la notion de **soins courants de la vie quotidienne** que pourront **réaliser les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture dans la limite de leurs compétences** et modifie les dispositions applicables aux infirmiers, notamment l'intitulé et les conditions de réalisation de certains actes relevant du rôle propre de l'infirmier. Enfin, il procède à une mise en cohérence de ces dispositions avec l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles relatif aux accompagnants éducatifs et sociaux.

Art R4311-4 du CSP : ajout de : « L'infirmier ou l'infirmière peut également **confier à l'aide-soignant ou l'auxiliaire de puériculture la réalisation**, le cas échéant en dehors de sa présence, **de soins courants de la vie quotidienne**, définis comme des soins liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée et qui pourraient être réalisés par la personne elle-même si elle était autonome ou par un aidant. »

Arrêté du 26 février 2025 relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021 :

- Comprendre les indications thérapeutiques d'une aspiration endotrachéale

- Réaliser sur prescription médicale des aspirations endotrachéales selon les bonnes pratiques

- Anticiper et remédier à certaines difficultés rencontrées par le patient porteur de ce dispositif

- Réaliser le changement de masque et de lunettes à oxygène selon les bonnes pratiques

- Réaliser la mesure de la saturation pulsée en oxygène selon les bonnes pratiques

Durée / Dates / Lieu

- 21 heures dont 14 heures en E-LEARNING (accessible 3 semaines avant le jour des ateliers) à réaliser avant le jour des ateliers + 7 heures d'ateliers pratiques en présentiel
- Jeudi 3 décembre 2026
- Gp 1 : Vendredi 2 avril 2027
- Gp 2 : Vendredi 28 mai 2027
- Gp 3 : Vendredi 15 octobre 2027
- Gp 4 : Vendredi 3 décembre 2027

Public

aide-soignant diplômé avant août 2021

Objectifs

1. Mesurer les paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne;

2. Relever et analyser les données issues de ces mesures par rapport à des normes;

3. Alerter en cas d'écart observé et tracer la donnée avec exactitude;

4. Mettre en œuvre les soins personnalisés en situation aigüe en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluri professionnelle à partir de l'évaluation de la situation

5. Evaluer la qualité du soin réalisé;

6. Identifier les éléments à réajuster;

7. Réajuster son intervention;

Tarif

- 800,00 €

Modalités d'inscription

Bulletin d'inscription à renvoyer à :

Institut de Formation des Métiers d'Aide
Département des instituts de formation
Plateau des écoles
50, route de Saint-Sébastien
44093 Nantes
secretariat.ifma@chu-nantes.fr

Programme

I. Module A : 1 jour en e-learning

Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins.

Contenu :

1. rappels anatomie/physiologie en lien avec les paramètres cités dans le référentiel 2021
2. Mesure qualitative et quantitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne
3. Identification d'une donnée anormale ou d'un risque
4. Alerte et mise en œuvre d'actions dans la limite du champ de compétences de l'aide-soignant
5. Traçabilité des données avec exactitude

II. Module B : 1 jour en présentiel

Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aigüe, évaluer et réajuster.

Contenu :

1. réalisation de soins acquis lors de la réingénierie du diplôme d'Etat d'aide-soignant de 2021

III. Module C : 1 jour en e-learning

Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates

1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une collaboration pluri professionnelle;
2. Repérer les situations à risque, en particulier la maltraitance, pour la personne, pour les intervenants ou pour les proches aidants et alerter;
3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une collaboration pluri professionnelle;
4. Evaluer les mesures mises en œuvre le cas échéant.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques en e-learning sur plateforme MOODLE et ateliers en présentiel après parcours en e-learning
- Atelier pratique des gestes en situations simulées
- Méthodes interactives : échanges

Modalités d'évaluation

- Quizz-étude de situation en lien avec le raisonnement clinique
- Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée avec échange sur la qualité du soin réalisé
- Etude de situation
- Test de positionnement au début et à la fin de la formation
- Questionnaire de satisfaction
- Une attestation est remise aux participants

Critères d'évaluation

Conformité des modalités de recueil des données,

Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent

Pertinence des actions et transmissions réalisées

Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonne pratiques

Analyse de la qualité du soin réalisé

Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilité

Repérage des situations à risque

Pertinence des mesures de prévention proposée

Accessibilité aux personnes en situation de handicap visible ou non

Porteur d'un handicap ou difficultés d'apprentissage ?

Contactez-nous en toute confidentialité, nous nous ferons un plaisir de vous accompagner pour trouver ensemble une solution : bp-dif-referents-handicap@chu-nantes.fr

Taux de satisfaction

95% de satisfaits

Note: 8,5/10

Intervenant(s)

- Infirmières formatrices à l'IFMA

- Cadres de santé infirmier(e)s formateur/trices en IFSI